

# Rapport annuel 2014-2015



**Le Conseil national de développement économique des Autochtones**

10, rue Wellington, 17<sup>e</sup> étage

Gatineau (Québec) K1A 0H4

819-953-2994

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au nom du Conseil national de développement économique des Autochtones, je suis fier de présenter le *Rapport annuel* de 2014-2015. En tant que chefs d'entreprises et dirigeants autochtones, nous voyons le développement économique comme un préalable nécessaire pour le bien-être des collectivités autochtones et non autochtones. Le Conseil a franchi plusieurs jalons importants cette année qui ont contribué à faire en sorte que les politiques et les programmes fédéraux correspondent bien aux objectifs de croissance économique des Premières Nations, des Inuits et des Métis.



Les principales réalisations du Conseil en 2014-2015 sont :

- La réalisation de notre plan stratégique triennal qui visait à aplanir les obstacles au développement, à augmenter la participation des Autochtones aux grands projets de ressources et à fournir des avis opportuns et pertinents au gouvernement du Canada;
- La publication de notre étude et des recommandations sur : ***L'amélioration de la réussite économique des ajouts aux réserves urbaines – Avantages pour les Premières Nations et les gouvernements locaux***;
- La publication de notre rapport ***Amélioration de la préparation financière des Autochtones pour participer aux grands projets d'exploitation des ressources*** et la présentation des recommandations au ministre des Affaires autochtones et Développement du Nord;
- Les membres du Conseil ont comparu devant le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones à deux reprises en 2014 afin de discuter des défis auxquels font face les collectivités autochtones pour obtenir des capitaux et d'options de financement novatrices;
- Le Conseil a collaboré à l'élaboration et au renouvellement de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA) de Ressources humaines et Développement social Canada.

Le CNDEA croit fermement que les Autochtones font des progrès sur le plan économique et social et qu'ils contribuent grandement à l'économie canadienne. Il est essentiel de maintenir cet élan en adoptant des politiques et des programmes qui favoriseront le développement économique et qui contribueront à combler l'écart dans les résultats économiques entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada. L'objectif à long terme du Conseil est de veiller à ce que le peuple autochtone soit en bonne santé, instruit, autosuffisant et participe pleinement à l'économie canadienne. Alors que nous nous apprêtons à exécuter notre plan stratégique pour 2015-2018, les priorités du Conseil demeurent orientées par cet objectif général.

Au nom du Conseil, je tiens à remercier sincèrement les personnes et les organisations qui ont contribué à nos travaux en 2014-2015. Collectivement, nous pouvons changer les choses et renforcer le développement économique des Autochtones.

Cordialement,

Chef Clarence Louie  
Président

Conseil national de développement économique des Autochtones

## À PROPOS DU CONSEIL

Établi en 1990, le Conseil national de développement économique des Autochtones est nommé par décret pour fournir au gouvernement fédéral des conseils sur les politiques et les programmes de développement économique des Autochtones. Composé de dirigeants des affaires et des collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis provenant de tout le Canada, le Conseil occupe la fonction importante d'aider le gouvernement fédéral à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes économiques adaptés aux circonstances et aux besoins particuliers des Autochtones du Canada. Le Conseil assure également un lien vital entre les responsables de l'élaboration de politiques, les ministères fédéraux et les chefs d'entreprises et dirigeants locaux autochtones et non autochtones.

### Les membres

En 2014-2015, le Conseil regroupait treize membres représentant diverses régions du Canada. Grâce à leurs précieuses connaissances sur le plan stratégique, opérationnel, communautaire et commercial, tous les membres ont contribué au travail du Conseil. En 2014-2015, le Conseil a souhaité au revoir aux membres de longue date Pita Aatami, Richard Francis et John Keyuk, et a accueilli trois nouveaux membres, à savoir Hilda Broomfield Letemplier, Marie Delorme et Ruth Williams.



**Président : Chef Clarence Louie, Colombie-Britannique**

Chef, Bande indienne d'Osoyoos

**Vice-présidente : Dawn Madahbee, Ontario**

Gestionnaire principale, Waubetek Business Development Corporation

**Hilda Broomfield Letemplier, Labrador**

Présidente/directrice financière, Pressure Pipe Steel Fabrication Ltd

**Chef David Crate, Manitoba**

Chef, Nation des Cris de la rivière Fisher

**Dre Marie Delorme, Alberta**

Présidente-directrice générale, The Imagination Group of Companies

**Adam Fiddler, Ontario**

Ancien chef, Première Nation de Sandy Lake

**Chef Terrance Paul, Nouvelle-Écosse**

Chef, Collectivité de Membertou

**James Ross, Territoires du Nord-Ouest**

Président, AuraRoss Resources Limited

**Sharon Stinson Henry, Ontario**

Ancienne chef, Première Nation des Chippewas de Rama

**Ruth Williams, Colombie-Britannique**

Vice-présidente, Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations

## CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

Les activités de développement économique des Autochtones au Canada continuent d'offrir des possibilités intéressantes aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis. Au cours de l'année dernière, les Autochtones ont connu de nombreuses réussites, mais aussi, constaté l'écart grandissant des disparités par rapport aux non-Autochtones. Grâce à des consultations permanentes avec les Autochtones et le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, le Conseil continue de se concentrer sur les principales priorités qu'il considère comme essentielles pour améliorer les possibilités de réussite des Autochtones.

Le 26 juin 2014, la Cour suprême du Canada a rendu un jugement historique dans l'affaire du titre ancestral de *Tsilhqot'in*, en déclarant titre ancestral des terres que la Nation Tsilhqot'in considérait comme faisant partie de son territoire ancestral. En ayant accès à des terres ancestrales, les Premières Nations ont potentiellement la capacité d'élargir considérablement leurs possibilités de développement économique. À partir de cette décision, les assertions de droits autochtones continueront d'augmenter. Le Conseil a hâte de travailler avec les collectivités autochtones et de les aider à comprendre le rôle qu'elles joueront dans l'exploitation des ressources et dans d'autres projets économiques importants.

En outre, le Conseil continue d'évaluer l'importance du développement économique des Autochtones pour ce qui est d'assurer le respect des droits à la base territoriale en vertu des droits issus de traités des Premières Nations. En 2014, le Conseil a publié son rapport *L'amélioration de la réussite économique des ajouts aux réserves urbaines*, qui indique comment les avantages économiques liés à de nouvelles parcelles de terres qui sont converties en terres de réserve, par les ajouts aux réserves, peuvent être maximisés. Le Conseil poursuit son engagement et ses consultations sur les questions relatives aux terres et à l'exploitation des ressources dans des territoires ancestraux et considère qu'il s'agira de sa plus grande priorité au cours des prochaines années.

Le Conseil a pu constater que la préparation financière est un élément clé de la réussite économique et a publié en 2015 son rapport *Amélioration de la préparation financière des Autochtones pour participer aux grands projets d'exploitation des ressources*. Ce rapport contient des conseils et des recommandations sur la meilleure façon d'y parvenir pour les collectivités autochtones. Le Conseil a pris note du succès du système de financement autorisé sous l'Administration financière des Premières Nations, qui offre un système sûr au moyen duquel les Premières Nations peuvent avoir accès à des capitaux afin d'investir dans des infrastructures communautaires et le développement économique et a hâte de collaborer avec le Conseil de gestion financière des Premières Nations en vue d'améliorer leur rendement en la matière et leurs systèmes.

Plus tard au cours de cette année, le Conseil publiera son *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones*. Les conclusions établies dans ce rapport permettront de comparer les résultats des recensements de 2006 et de 2011 dans le but de déterminer les écarts entre les non-Autochtones et les Premières Nations, les Inuits et les Métis. En 2012, le CNDEA a fixé un objectif de dix ans pour que les possibilités économiques et les résultats des Autochtones soient comparables à ceux des autres Canadiens. Le *Rapport d'étape* montrera si cet objectif est atteint.

Dans le Plan d'action économique du Canada de 2015 publié récemment, le gouvernement fédéral a indiqué qu'il offrirait du soutien en élargissant la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* pour débloquer des possibilités de développement économique; pour continuer à améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'approbation des projets par l'entremise du Bureau de gestion des grands projets, et en

apportant des améliorations à la *Loi sur la gestion financière des premières nations* en vue d'augmenter les possibilités de développement économique des Premières Nations dans les réserves. À mesure que nous continuons de travailler avec le gouvernement du Canada afin de soutenir l'évolution de l'économie des Autochtones, le Conseil est heureux de ces intentions et croit qu'il sera possible de faire davantage de choses au cours de la prochaine année pour rehausser l'économie des Autochtones.

## **PRIORITÉS DU CNDEA POUR 2012-2015**

En 2012, le Conseil a publié un document important, le *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones*, en vue de mesurer et d'évaluer le bien-être économique et social des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et de calculer l'écart entre les résultats des Canadiens autochtones et des Canadiens non autochtones. Le rapport a montré les forces et les faiblesses de l'économie des Autochtones et servi à l'élaboration du plan stratégique du Conseil pour 2012-2015. Le plan stratégique a cerné les priorités générales à long terme qui permettront au gouvernement fédéral de remédier aux écarts entre les Premières Nations, les Inuits et les Métis, et les autres Canadiens.

Pour 2012-2015, le Conseil a établi les priorités suivantes :

- 1) **Aplanir les obstacles au développement économique des Autochtones**, car le Conseil est d'avis que cela créera les conditions propices à la croissance économique;
- 2) **Augmenter la participation des Autochtones à de grands projets**, car cela sera un moyen efficace de combler les écarts socioéconomiques entre les Autochtones du Canada et les autres Canadiens en permettant aux premiers de participer à l'économie en tant qu'entrepreneurs, employeurs et employés;
- 3) **Fournir des avis opportuns et pertinents au gouvernement du Canada**, car cela permettra de faire entendre la voix du Conseil pour favoriser des changements et faire en sorte que les activités et les ressources du Conseil correspondent à ses priorités à long terme.

Le plan stratégique triennal étant terminé, on remarque que le Conseil a poursuivi plusieurs réalisations importantes pour atteindre ces objectifs.

## PRINCIPALES RÉALISATIONS DU CNDEA POUR 2012-2015

### Aplanir les obstacles au développement économique des Autochtones

Plusieurs obstacles ont une incidence sur le développement économique des Autochtones : l'environnement réglementaire et juridique; l'accès aux terres et aux ressources; la main-d'œuvre qualifiée; les déficits d'infrastructure; les options limitées de financement; et les déficits de capacité. Dans le but de créer les conditions propices au développement économique des Autochtones, le CNDEA a publié plusieurs études et rapports qui fournissent au gouvernement fédéral des avis et des recommandations pour aplanir les obstacles au développement économique.

Un obstacle majeur sur lequel le Conseil s'est concentré est l'infrastructure inadéquate et insuffisante. En 2012, le CNDEA a publié le document *Recommandations pour financer l'infrastructure des Premières Nations* qui, entre autres choses, a recommandé d'accroître le financement de l'infrastructure et de créer un point d'accès à guichet unique pour tous les programmes d'infrastructure, afin de faciliter les liens entre les collectivités des Premières Nations et les autres partenaires. Le gouvernement a pris des mesures à la suite de ces recommandations. À partir de 2014-2015, le Fonds d'infrastructure des Premières Nations octroiera 155 millions de dollars sur une période de dix ans et 139 millions de dollars sur cinq ans en vue de financer la construction de routes et de ponts, la connectivité Internet, la gestion des déchets solides, les systèmes énergétiques, etc. L'Initiative de partenariats stratégiques, qui dispose d'un budget annuel de 14,45 millions de dollars, a également permis de conclure un accord de partage des coûts trilatéral avec la province de l'Ontario et l'industrie pour soutenir la participation de neuf Premières Nations du Cercle de feu à des possibilités économiques. Les activités qui bénéficient d'un soutien comprennent la construction de l'infrastructure nécessaire pour des projets.

En outre, le rapport a recommandé d'accélérer l'accès au financement à travers l'Administration financière des Premières Nations. Le Conseil a effectué un suivi au sujet de cette recommandation dans une lettre adressée au ministre en février 2015 qui comportait un avis pour la modification de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*. Dans le budget de 2015, le gouvernement a annoncé des modifications à la *Loi* en vue d'accroître l'efficacité et l'efficacité du processus, ce qui accélérera l'accès au financement à travers l'Administration financière des Premières Nations.

#### Études

- *Étude sur les façons de répondre aux besoins particuliers en infrastructure dans les collectivités autochtones nordiques* (décembre 2014)
- *L'amélioration de la réussite économique des ajouts aux réserves urbaines – Avantages pour les Premières Nations et les gouvernements locaux* (étape I : octobre 2014; étape II : mars 2015)

#### Rapports de recommandations et lettres

- *Recommandations pour financer l'infrastructure des Premières Nations* (février 2012)
- *Aplanir les obstacles au développement économique dans les réserves* (avril 2013)
- *Lettre au ministre sur la gestion de l'argent des Indiens* (octobre 2014)
- *Lettre au ministre sur la modification de la Loi sur la gestion financière des premières nations* (février 2015)
- *Lettre au ministre sur les ajouts dans les réserves* (avril 2015)

En raison des circonstances propres aux collectivités autochtones nordiques, le Conseil a formulé des recommandations distinctes soulignant qu'il faut répondre aux besoins particuliers en infrastructure de ces collectivités. Par conséquent, le Conseil s'est penché sur les obstacles qui nuisent actuellement au développement économique dans le Nord, en vue de préparer des stratégies et des recommandations. En 2014, le Conseil a

terminé l'*Étude sur les façons de répondre aux besoins particuliers en infrastructure dans les collectivités autochtones nordiques*. Le Conseil envisage de poursuivre ses travaux à ce sujet et de préparer une analyse de rentabilisation pour un système d'infrastructure économique du Nord lors d'une table ronde avec des principaux détenteurs de connaissances du Nord en 2015. Ces travaux donneront lieu à des recommandations destinées au ministre sur le financement de l'infrastructure pour le développement économique du Nord.



Le progrès exige un environnement qui permet aux Autochtones de profiter des possibilités économiques émergentes. Le rapport du Conseil de 2013, *Aplanir les obstacles au développement économique dans les réserves*, portait sur trois études de cas concernant les Premières Nations d'Osoyoos, de Membertou et de Rama en vue d'examiner les obstacles auxquels celles-ci font face. Le rapport a conclu que plusieurs articles de la *Loi sur les Indiens* ralentissent le développement économique dans les réserves, de même que la réglementation environnementale et des règlements administratifs fastidieux qui relèvent d'autres secteurs de compétence fédérale.

En se fondant sur les recommandations du Conseil de modifier et de rationaliser la politique sur les ajouts aux réserves, le ministre des Affaires autochtones a demandé que le Conseil examine les répercussions économiques des ajouts aux réserves et formule des recommandations sur les façons d'améliorer les avantages potentiels. Le Conseil a amorcé une étude qu'il a publiée en deux parties en 2014-2015 intitulée *L'amélioration de la réussite économique des ajouts aux réserves urbaines – Avantages pour les Premières Nations et les gouvernements locaux*, qui souligne les avantages majeurs pour les Premières Nations et les gouvernements locaux. Le Conseil a conclu que les délais associés à l'obtention d'un ajout aux réserves ont entraîné d'importantes pertes économiques pour les Premières Nations et les municipalités avoisinantes. Par conséquent, le Conseil a fait des recommandations au ministre sur la façon d'améliorer le processus en vue de maximiser les avantages.

## Augmenter la participation des Autochtones aux grands projets de ressources

Au cours de la prochaine décennie, on prévoit qu'environ 500 milliards de dollars seront investis dans de grands projets économiques au Canada, et bon nombre de ces investissements seront réalisés dans des collectivités autochtones ou près d'elles, ce qui ouvre la voie à d'immenses occasions de développement économique, y compris des revenus d'entreprise complémentaires et des possibilités d'emploi. Le Conseil a redoublé d'efforts pour veiller à ce que les collectivités disposent des connaissances et des ressources nécessaires pour profiter de manière proactive des avantages qu'offrent les grands projets d'exploitation, actuels et futurs.

### Rapports de recommandations

- *Augmenter la participation des Autochtones aux grands projets de ressources* (octobre 2012)
- *Amélioration de la préparation financière des Autochtones pour participer aux grands projets d'exploitation des ressources* (janvier 2015)

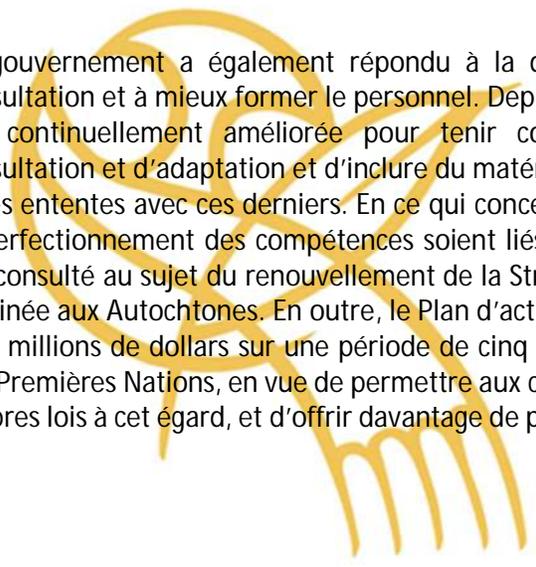
En octobre 2012, le Conseil a publié un rapport de recommandations intitulé *Augmenter la participation des Autochtones aux grands projets de ressources*. Dans ce rapport, il est conseillé au gouvernement fédéral, en collaboration avec d'autres partenaires clés, dont les gouvernements provinciaux et territoriaux, d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie en vue de relier les collectivités autochtones à l'industrie, de renforcer le cadre de collaboration, de développer le capital humain et de promouvoir la mise en commun de l'information et la sensibilisation. En réponse à ce rapport, en novembre 2013, le ministre des Affaires autochtones a demandé au CNDEA de formuler des recommandations sur le genre de dispositions institutionnelles et les capacités nécessaires afin de veiller à ce que les collectivités autochtones soient dans la meilleure position possible pour participer aux avantages financiers des grands projets d'exploitation des ressources.



Choix de possibilités d'exploitation de ressources impliquant les groupes autochtones – Améliorer la préparation financière des Autochtones

Le Conseil a rencontré plusieurs organisations autochtones et non autochtones des secteurs public et privé afin de discuter des défis qui sont associés à la gestion des revenus tirés des possibilités offertes par l'énergie et les mines. À la suite de ces consultations, le Conseil a formulé des recommandations dans deux secteurs clés : (1) les arrangements institutionnels appuyant la gestion financière dans les collectivités; (2) le renforcement des capacités pour appuyer une saine gestion financière. Ces recommandations figurent dans le rapport publié en janvier 2015 : *Amélioration de la préparation financière des Autochtones pour participer aux grands projets d'exploitation des ressources*. Une des façons dont le gouvernement a répondu au rapport en vue d'augmenter la participation des Autochtones est

exposée dans le Plan d'action économique du Canada de 2015 qui propose un investissement de 135 millions de dollars échelonné sur une période de cinq ans pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'approbation des projets par l'entremise du Bureau de gestion des grands projets. En février 2015, la vice-présidente Dawn Madahbee a présenté les conclusions et les recommandations lors du congrès national de l'Association des agents financiers autochtones.



Le gouvernement a également répondu à la demande du Conseil visant à élaborer un cadre de consultation et à mieux former le personnel. Depuis, la formation donnée aux fonctionnaires fédéraux a été continuellement améliorée pour tenir compte des améliorations récentes en matière de consultation et d'adaptation et d'inclure du matériel sur les protocoles de consultation des Autochtones et les ententes avec ces derniers. En ce qui concerne les recommandations voulant que la formation et le perfectionnement des compétences soient liés à la pénurie de main-d'œuvre, en 2014, le Conseil a été consulté au sujet du renouvellement de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones. En outre, le Plan d'action économique du Canada de 2015 propose d'investir 30,3 millions de dollars sur une période de cinq ans pour l'expansion du Régime de gestion des terres des Premières Nations, en vue de permettre aux collectivités des Premières Nations de promulguer leurs propres lois à cet égard, et d'offrir davantage de possibilités de développement économique.

## Fournir des avis opportuns et pertinents au gouvernement du Canada

Le mandat du Conseil est de fournir des avis stratégiques au gouvernement fédéral en vue d'aider les efforts visant à répondre aux circonstances et aux besoins particuliers des Autochtones du Canada. Pour atteindre ces objectifs, en 2014-2015 le Conseil a réalisé deux études, publié un rapport de recommandations et fait des recommandations précises au ministre dans trois lettres :

- *Lettre au ministre sur l'administration de l'argent des Indiens* (octobre 2014)
- *Étude sur les façons de répondre aux besoins en infrastructure dans les collectivités autochtones nordiques* (décembre 2014)
- *L'amélioration de la réussite économique des ajouts aux réserves urbaines : Avantages pour les Premières Nations et les gouvernements locaux* (étape I : octobre 2014; étape II : mars 2015)
- *Amélioration de la préparation financière des Autochtones pour participer aux grands projets d'exploitation des ressources* (janvier 2015)
- *Lettre au ministre pour modifier la Loi sur la gestion financière des premières nations* (février 2015)
- *Lettre au ministre sur les ajouts dans les réserves* (avril 2015)

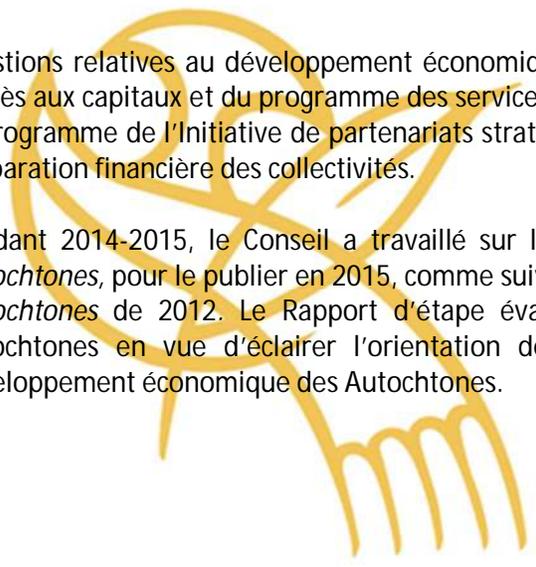


Le Conseil a été ravi de rencontrer le ministre Valcourt en octobre 2014 afin de présenter ses recommandations sur l'amélioration de la préparation financière pour les grands projets d'exploitation des ressources, le rehaussement des capacités des collectivités autochtones pour contrôler les revenus, et l'examen de mécanismes pour une gestion accrue par les Premières Nations de l'argent des Indiens. Le Conseil sera heureux de rencontrer de nouveau le ministre. Le Conseil s'est également réjoui d'accueillir Colleen Swords, sous-ministre aux Affaires autochtones, lors de la réunion qu'il a tenue en octobre 2014, ainsi que l'honorable David Dorward, ministre adjoint des Relations avec les Autochtones de l'Alberta, et le chef régional de l'Alberta, Cameron Alexis, de l'Assemblée des Premières Nations, à leur réunion de janvier 2015.

*« Les recommandations faites dans les précédents rapports du Conseil national de développement économique des Autochtones ont directement contribué aux travaux du gouvernement du Canada sur les investissements dans les infrastructures dans les réserves, accélérant les ajouts aux réserves et appuyant les partenariats dans les projets d'exploitation des ressources ».*

— le ministre Valcourt, Affaires autochtones

En 2014-2015, le Conseil a comparu à trois reprises devant le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes pour présenter le document : *Miser sur le succès : Stratégies pour promouvoir le développement économique dans le Grand Nord*; et à deux reprises devant le Comité sénatorial permanent pour les peuples autochtones en vue de discuter des défis auxquels font face les collectivités autochtones pour avoir accès à des capitaux et de modes de financement novateurs afin d'augmenter les revenus des Premières Nations, recommandant des garanties de prêts fédéraux et un financement prévu par la loi pour les infrastructures. Le Conseil a également participé à d'autres organes consultatifs en vue de fournir des avis d'expert sur des



questions relatives au développement économique, comme le Comité responsable de l'évaluation de l'accès aux capitaux et du programme des services aux entreprises des Affaires autochtones, et consulté le programme de l'Initiative de partenariats stratégiques pour déterminer les éléments nécessaires à la préparation financière des collectivités.

Pendant 2014-2015, le Conseil a travaillé sur le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones*, pour le publier en 2015, comme suivi du *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* de 2012. Le Rapport d'étape évalue les progrès et l'état actuel de l'économie des Autochtones en vue d'éclairer l'orientation des politiques et des programmes fédéraux liés au développement économique des Autochtones.

## CONCLUSION

En ce qui concerne l'avenir, le Conseil élabore le Plan stratégique de 2015-2018 en vue d'orienter ses travaux en s'appuyant sur les priorités qui ont été établies dans le Plan stratégique de 2012-2015 et les réalisations du Conseil au cours des trois dernières années.

En 2015, le Conseil publiera le *Rapport sur l'évolution de l'économie des Autochtones (2015)*, qui constituera son premier rapport de suivi à cet organe de travail. Ce rapport tire des conclusions sur les progrès des Autochtones par rapport aux points de repère déterminés par le Conseil en 2012. Même si de nombreux progrès ont été accomplis, la comparaison des données a révélé que les progrès sont lents pour ce qui est d'atteindre les objectifs fixés pour 2022. Bien que les écarts entre les Autochtones et les autres Canadiens continuent de s'élargir dans les taux d'emploi, la participation à l'économie et l'obtention de diplômes universitaires, le CNDEA concentre ses priorités stratégiques sur les structures qui mènent à la réussite.